

Commune de Mauriac (Cantal)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le six décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-neuf novembre, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 29 novembre 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 24

Présents :

Edwige ZANCHI
Jean Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER
Jacques SERRAT
Béatrice CARTAYRADE
Michel PAPON
Maryse BONNET
Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Geneviève RONGERE
Jacqueline BORNE
Gille FRUTIERE
Sabine RIVET
Sylvie FENIES
Guillaume POINAT
Géraud MAZE
Audrey LAFARGE
Samuel LEBEAUX
Andrée BROUSSE
Gérard VIOLLE
Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés :

Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Audrey LAFARGE,
Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE,

Etaient excusés :

Bruno DUFAYET, Julien CHAMBON

Etait absent :

Cyrille ROLLIN

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2024-12-06 / 1	Rénovation énergétique des logements de la Gendarmerie de Mauriac : demande de subvention
----------------	--

Madame le Maire présente le projet de rénovation énergétique des logements de la gendarmerie de Mauriac.

Considérant que la rénovation énergétique des logements de la gendarmerie de Mauriac est inscrite dans le Contrat Cantal Villes signé le 24 mai 2023 par le Conseil Départemental du Cantal et la Commune de Mauriac.

Considérant la demande de démarrage anticipée des travaux envoyée au Conseil Départemental du Cantal le 04 décembre 2024.

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du Contrat Cantal Villes pour la rénovation énergétique des logements de la gendarmerie de Mauriac, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux de rénovation énergétique des logements de la gendarmerie	1 540 070.44 €	Contrat Cantal Villes (16.8 %)	251 085 €
		Conseil Départemental (8.7 %)	133 571 €
		Etat (Fonds Vert) (27.3 %)	428 700 €
		Autofinancement (47.2 %)	726 714.44 €
Total	1 540 070.44 €	Total	1 540 070.44 €

Le Conseil Municipal,
Vu l'action de rénovation énergétique des logements de la gendarmerie de Mauriac,
Vu le Contrat Cantal Villes,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	24	0	0

APPROUVE le dépôt du dossier de demande de financement au titre du Contrat Cantal Villes.
APPROUVE le plan de financement prévisionnel.
AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
A Mauriac, le 06 décembre 2024

Le Maire,

Edwige ZANCHI



La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Envoyé en préfecture le 12/12/2024	
Reçu en préfecture le 12/12/2024	
Publié le 13/12/2024	
ID : 015-211501200-20241206-DELB20241206_1-DE	

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1